

FORMER DES PROFESSIONNEL·LE·S SUR LA COMMUNICATION ALTERNATIVE OU AUGMENTATIVE

UN PAS DE PLUS VERS L'AUTODÉTERMINATION DES PERSONNES QUI N'ONT PAS OU PEU DE LANGAGE VERBAL

La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), adoptée par la Suisse en 2014, rappelle l'obligation des États Parties à reconnaître les droits de toute personne handicapée de vivre dans la société avec la même liberté de choix que les autres personnes. Les États doivent prendre des mesures efficaces et appropriées pour faciliter aux personnes en situation de handicap la pleine jouissance de ce droit ainsi que leur pleine intégration et participation à la société. Malheureusement, la mise en œuvre de cette obligation ne va pas de soi pour les personnes ayant peu ou n'ayant pas accès au langage oral car elles se retrouvent fréquemment privées de ces droits en raison de trop grandes difficultés personnelles et/ou d'obstacles environnementaux importants.

Une enquête interne a été menée en 2019 à Eben-Hézer Lausanne (EBHL). Elle avait pour but de documenter le niveau de communication des résident.e.s. Les résultats ont montré que plus de 30% des 210 résident.e.s de l'institution n'ont pas ou peu de langage verbal. De plus, parmi ceux-ci, la grande majorité (70%) ne disposent pas de moyen de communication alternatif ou augmentatif (CAA) facilitant l'expression

ou la compréhension du langage. La CAA réfère à tous les moyens humains et outils, technologiques ou non, permettant de pallier les difficultés de celles et ceux qui ne maîtrisent pas le langage verbal. La communication est dite alternative lorsque le moyen remplace les formes traditionnelles de communication. Elle est dite augmentée lorsqu'un moyen supplémentaire est mobilisé par la personne pour communiquer. Ces moyens constituent de véritables leviers permettant de soutenir l'inclusion et l'autodétermination des personnes en situation de handicap.

En ce qui concerne l'accompagnement proposé aux résident.e.s concerné.e.s, l'étude révèle que près de la moitié des professionnel.le.s (46%) se sentent démuné.e.s face aux difficultés de communication et ne savent pas comment favoriser et faciliter les échanges. Ces constats et les difficultés rencontrées par EBHL sont aussi relevés par d'autres institutions et font l'objet de nombreuses recherches qui montrent que les connaissances lacunaires de certain.e.s professionnel.le.s dans le domaine de la communication constituent un frein majeur à l'établissement d'un projet individualisé visant à améliorer les habiletés communicatives des bénéficiaires concerné.e.s et ont ainsi



JE



COMMUNIQUE

des répercussions directes sur la qualité de l'accompagnement.

C'est sur la base de ces différents constats qu'un projet de recherche, soutenu financièrement par la Fondation Eben-Hezer, a été développé. Mené en collaboration entre EBHL et la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL - HES-SO) sur 2 ans, il a pour objectif de mettre sur pied et d'évaluer un dispositif pilote de formation et d'accompagnement pour les professionnel.le.s. Il sera, dans un premier temps, proposé aux professionnel.le.s de trois secteurs socio-éducatifs d'EBHL particulièrement concernés par cette problématique.

Ce dispositif de formation comprendra quatre modules interdépendants qui visent à soutenir les professionnel.le.s dans l'évaluation des compétences langagières et dans la mise en place de projets individualisés impliquant notamment l'implémentation de moyens de communication CAA. Diverses modalités pédagogiques seront mobilisées afin de répondre, au mieux, aux besoins des participant.e.s. La formation alternera entre des moments de cours portant sur le développement du langage, des analyses de pratique,

la co-construction de projets individualisés ou encore des moments de supervision.

Plusieurs méthodes seront mobilisées pour évaluer les effets de la formation, ainsi que les moyens mis en œuvre. Des observations en contexte seront réalisées à différents moments du projet (avant, pendant et après la formation) dans le but de documenter l'évolution des interactions entre professionnel.le.s et résident.e.s, tant en termes qualitatifs que quantitatifs. Des questionnaires seront complétés tout au long de la formation, ils permettront de rendre compte du niveau de satisfaction des professionnel.le.s et de l'acquisition de connaissances. Finalement, les projets individualisés seront analysés afin de rendre compte de leur qualité.

L'ensemble du travail sera compilé dans des vignettes permettant d'illustrer la manière dont les projets ont été planifiés, leur mise en place et leurs effets.

Angela Martin Bragado (Eben-Hézer Lausanne)
Prof. Aline Veyre (HETSL / Lausanne / HES-SO)
Dr. Romaric Thiévent (HETSL / Lausanne / HES-SO)